

DARES

résultats

Les grèves en 2016

Plus intenses, un peu plus fréquentes et portées par des mots d'ordre interprofessionnels

En 2016, 1,7 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail, en augmentation par rapport à 2015. Ces entreprises emploient 26 % des salariés du champ. Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1000 salariés a quasiment doublé de 2015 à 2016, passant de 69 à 131 jours. Cette augmentation est d'autant plus significative qu'elle survient après cinq ans de relative stabilité du nombre de JINT.

L'année 2016 est marquée, au niveau interprofessionnel, par les mouvements sociaux contre la loi du 8 août 2016 – dite « loi travail ». Ces mobilisations représentent le premier motif d'arrêt collectif de travail, cité par 41 % des entreprises ayant connu une grève en 2016, alors que ce sont habituellement les rémunérations qui en sont le motif le plus fréquent.

Les grèves sont un peu plus fréquentes qu'en 2015 dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services, mais pas dans les entreprises du commerce. En revanche, dans tous les secteurs, elles sont nettement plus intenses en 2016 qu'en 2015. En particulier dans le commerce, la proportion d'entreprises du transport et d'entrepôt ayant connu une grève est la même en 2015 et en 2016, mais le nombre de jours non travaillés pour fait de grève pour 1000 salariés y est 2,6 fois plus important.

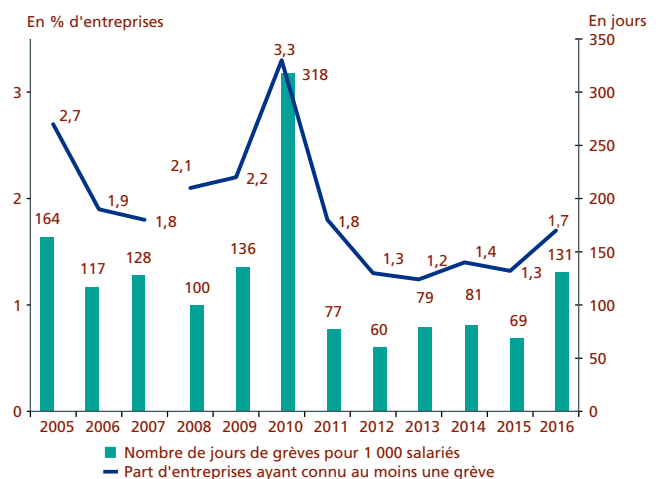
Au cours de l'année 2016, 1,7 % des entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand (hors agriculture) déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail (1) (grèves ou débrayages (2)), quelle que soit leur durée [1]. Cette proportion est en légère hausse par rapport aux années précédentes; entre 2012 et 2015, elle a oscillé entre 1,2 % et 1,4 %. La part d'entreprises ayant connu une grève varie selon leur taille (tableau 1): elle s'élève à 0,4 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés, alors qu'elle atteint 34,4 % dans celles employant au moins 500 salariés. De 2015 à 2016, la part d'entreprises ayant connu au moins une grève augmente, quelle que soit la taille de l'entreprise, mais cette hausse est plus marquée dans les grandes entreprises (+3,8 points).

Nette hausse de l'intensité de la conflictualité en entreprise

L'intensité des grèves, estimée à partir de leur durée et du nombre de salariés qui y ont participé, est en forte augmentation en 2016. Alors qu'elle variait entre 60 et 81 journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1000 salariés de 2011 à 2015, après un pic à 318 en 2010, elle atteint 131 JINT pour 1000 salariés en 2016 (3) (graphique 1). L'augmentation du nombre de JINT des entreprises ayant connu au moins une grève contribue fortement à cette hausse (tableau 2). Dans ces entreprises, ce nombre est de 505 jours en 2016, contre 281 en 2015 et 356 en 2014.

Graphique 1

Entreprises ayant déclaré au moins une grève et nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés de 2005 à 2016*



* À partir des données 2008, la pondération de l'enquête a été revue, d'où une rupture de série. Lecture : en 2016, 1,7 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements et le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 131 jours pour 1 000 salariés.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) en France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

(1) Ces résultats sont issus de l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise de la Dares, réalisée en 2017 et portant sur les événements de 2016 (encadré 1).

(2) Il est demandé aux entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) si « au moins une grève et/ou un débrayage se sont produits au cours de l'année » considérée.

(3) Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève dans l'ensemble des établissements d'une entreprise est égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. L'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise ne permet pas de dissocier l'effet de durée et l'effet d'audience des grèves pour expliquer les fluctuations de l'indicateur.

Le poids notable des revendications externes à l'entreprise dans la conflictualité

L'année 2016 a donné lieu à de nombreuses journées d'actions interprofessionnelles. Le 26 janvier, la CGT, la CGT-FO et Solidaires ont appelé l'ensemble des personnels de la fonction publique à une mobilisation autour de revendications sur les salaires et l'emploi. L'éducation nationale a été plus spécifiquement appelée à la grève à propos des salaires dans l'enseignement primaire, à l'initiative notamment du SNUipp, et contre la réforme du collège dans le secondaire, en particulier par le Snes. Cette même journée a fait l'objet de grèves de contrôleurs aériens pour la revalorisation des salaires et de mobilisations de chauffeurs de taxis contre la concurrence des véhicules de transport avec chauffeur (VTC).

De mars à septembre 2016, plusieurs journées d'action interprofessionnelles et intersyndicales se sont succédé contre la « loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels » du 8 août 2016, dite « loi travail ». Ces mouvements qui ont débuté le 9 mars 2016 lors de la présentation du texte de loi au parlement se sont essouffés dans les mois estivaux, à partir de l'adoption du texte par ordonnance, et ont pris fin en septembre. Une des plus fortes mobilisations a eu lieu le 31 mars 2016 à l'appel de la CGT, la CGT-FO, la FSU, Solidaires, l'Unef, l'UNL, la Fidl, ce qui s'est traduit par la tenue de nombreuses manifestations dans plusieurs villes et, notamment, des grèves dans les secteurs des transports, de l'énergie et de la fonction publique.

Tableau 1
Entreprises ayant déclaré au moins une grève par secteur et par taille*

| Secteur d'activité | | 2011 | 2015 | 2016 |
|-----------------------------|--|------------|------------|------------|
| Industrie | | 4,5 | 3,3 | 4,1 |
| Dont : | <i>fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</i> | 2,1 | 1,2 | 2,0 |
| | <i>fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines</i> | 6,0 | 6,7 | 5,7 |
| | <i>fabrication de matériels de transport</i> | 18,4 | 9,0 | 11,5 |
| | <i>fabrication d'autres produits industriels.....</i> | 4,0 | 2,6 | 3,9 |
| | <i>industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i> | 7,1 | 7,2 | 6,8 |
| Construction | | 0,4 | 0,3 | 0,8 |
| Commerce* | | 0,9 | 0,8 | 0,8 |
| Dont : | <i>commerce ; réparation automobiles et motocycles</i> | 0,7 | 0,5 | 0,5 |
| | <i>transports et entreposage</i> | 2,8 | 2,9 | 2,9 |
| Services | | 1,7 | 1,2 | 1,8 |
| Dont : | <i>information et communication</i> | 1,2 | 1,2 | 1,3 |
| | <i>activités financières et assurance.....</i> | 3,0 | 3,7 | 3,6 |
| | <i>activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien</i> | 0,8 | 0,7 | 1,3 |
| | <i>enseignement, santé humaine et action sociale</i> | 3,0 | 1,1 | 2,2 |
| | <i>autres activités de services</i> | 1,7 | 1,6 | 2,0 |
| Taille | | | | |
| De 10 à 49 salariés..... | | 0,4 | 0,2 | 0,4 |
| De 50 à 199 salariés | | 4,1 | 3,2 | 4,3 |
| De 200 à 499 salariés | | 14,6 | 12,3 | 13,9 |
| 500 salariés ou plus | | 33,6 | 30,6 | 34,4 |
| Ensemble | | 1,8 | 1,3 | 1,7 |

* Le commerce comprend les entreprises du «commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», des «transports et entreposage» et de «l'hébergement et restauration».

Lecture : dans l'industrie, 4,1 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2016 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) en France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Tableau 2
Conflictualité selon le secteur d'activité

| | | JINT / 1 000 salariés, dans l'ensemble des entreprises du champ | Entreprises ayant déclaré au moins une grève (en %) | JINT/1 000 salariés, dans les entreprises ayant connu au moins une grève | Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %) |
|-------------|---------------------------------------|---|---|--|--|
| 2015 | Industrie | 117 | 3,3 | 345 | 33,8 |
| | Construction | 8 | 0,3 | 104 | 7,8 |
| | Commerce* | 98 | 0,8 | 358 | 27,5 |
| | Dont : transport et entreposage | 258 | 2,9 | 494 | 52,2 |
| | Services..... | 25 | 1,2 | 133 | 19,1 |
| | Ensemble 2015 | 69 | 1,3 | 281 | 24,4 |
| 2016 | Industrie | 189 | 4,1 | 489 | 38,7 |
| | Construction | 12 | 0,8 | 119 | 10,5 |
| | Commerce* | 199 | 0,8 | 701 | 28,5 |
| | Dont : transport et entreposage | 671 | 2,9 | 1 253 | 53,5 |
| | Services..... | 64 | 1,8 | 323 | 19,8 |
| | Ensemble 2016 | 131 | 1,7 | 505 | 26,0 |

* Le commerce comprend les entreprises du «Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», des «Transports et entreposage» et de «l'Hébergement et restauration».

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 189 jours pour 1 000 salariés en 2016. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 489 jours pour 1 000 salariés. 38,7 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) en France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Les revendications portant sur des motifs extérieurs à l'entreprise ont eu un poids notable dans les arrêts collectifs de 2016. La part des entreprises ayant déclaré que les grèves survenues cette année-là s'inscrivaient au moins en partie dans un cadre national, sectoriel ou interprofessionnel a été plus forte qu'en 2015, passant de 58 % à 74 %. Les entreprises ayant connu une grève en 2016 sont deux fois plus nombreuses à signaler des revendications exclusivement externes à l'entreprise que des revendications exclusivement internes (59 % contre 26 %) alors que, l'année précédente, ces proportions étaient identiques (42 %) (tableau 3). Par ailleurs, la part d'entreprises déclarant avoir connu des conflits à la fois pour des revendications internes et externes à l'entreprise est restée quasi stable de 2015 à 2016.

Une conflictualité légèrement moins liée à la présence de délégué syndical et à l'ouverture de négociations

La présence et les moyens d'action des institutions de représentation du personnel conditionnent en grande partie la négociation collective et les arrêts collectifs de travail dans les entreprises, qui sont les principaux moyens d'interaction formalisés avec la direction des entreprises. Grèves et négociations sont potentiellement liées ; la grève peut représenter un moyen pour peser sur des négociations collectives et des négociations peuvent être entamées à la suite d'un ou plusieurs arrêts collectifs de travail. Les entreprises qui disposent d'au moins un délégué syndical ont une probabilité plus grande de connaître une grève (4). C'est également le cas des entreprises ayant ouvert des négociations en plus des thèmes obligatoires ou faisant l'objet d'incitations à négocier.

Le lien entre occurrence d'une grève et présence de délégués syndicaux ou entre grève et ouverture de négociations a cependant été un peu moins fort en 2016 qu'en 2015. En 2016, 81 % des entreprises ayant connu une grève comptent un délégué syndical (qu'il y ait ou non d'autres représentants élus), soit 7 points de moins que l'année précédente. Par ailleurs, 84 % des entreprises concernées par une grève en 2016 ont ouvert au moins une négociation collective, contre 92 % en 2015. À l'inverse, parmi les entreprises n'ayant pas connu de grève, 10 % sont dotées d'au moins un délégué syndical et 12 % ont négocié [2].

On peut supposer que le lien un peu moins fort entre la grève et la présence de délégué syndical ainsi que l'existence de négociations collectives dans l'entreprise s'explique en partie par le fait qu'en 2016 les grèves ont été davantage centrées sur des motifs interprofessionnels que sur des motifs propres à l'entreprise.

Les mobilisations contre la « loi travail » représentent le premier motif de grève

Les entreprises répondant à l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise (encadré 1) ont la possibilité de cocher plusieurs motifs de grève et de signaler en toutes lettres d'autres motifs que ceux proposés; 41 % des entreprises ayant connu au moins une grève déclarent des arrêts collectifs de travail contre la loi du 8 août 2016 (tableau 4). Habituellement, les revendications salariales représentent le premier motif de grève. En 2016, les salaires ont été cités comme motif de grève par 37 % des entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail, contre 53 % l'année précédente.

Tableau 3
Types de grève selon le secteur d'activité

| | Entreprises ayant connu au moins une grève | Grève(s) pour motif(s)... | | | Total |
|------|--|------------------------------|---|---|------------|
| | | ... interne(s) exclusivement | ... à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) | ... sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement | |
| | Secteur d'activité | | | | |
| 2015 | Industrie..... | 40 | 23 | 37 | 100 |
| | Construction | NR | NR | NR | NR |
| | Commerce*..... | 62 | 13 | 25 | 100 |
| | Dont : transports et entreposage | NR | NR | NR | NR |
| | Services | 31 | 11 | 58 | 100 |
| | Ensemble 2015 | 42 | 16 | 42 | 100 |
| 2016 | Industrie..... | 31 | 18 | 51 | 100 |
| | Construction | NR | NR | NR | NR |
| | Commerce*..... | 28 | 24 | 48 | 100 |
| | Dont : transports et entreposage | 18 | 26 | 56 | 100 |
| | Services | 22 | 8 | 70 | 100 |
| | Ensemble 2016 | 26 | 15 | 59 | 100 |

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

* Le commerce comprend les entreprises du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « transports et entreposage » et de « l'hébergement et restauration ».

Lecture : 31 % des entreprises de l'industrie ayant connu une grève ou un débrayage en 2016 signalent des arrêts de travail dus exclusivement à des motifs internes.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) ayant déclaré un arrêt collectif de travail en France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

(4) Résultat d'une procédure logistique dans laquelle la probabilité d'occurrence d'un arrêt collectif de travail en 2016 est expliquée en contrôlant les effets de la taille, du secteur d'activité, des IRP (présence de représentants du personnel et de délégués syndicaux) de l'entreprise et du nombre de thèmes abordés en négociation d'entreprise. L'enquête appréhende, d'une part, la tenue de négociation(s) collective(s) en cours d'année et, d'autre part, l'occurrence d'un épisode de grève cette même année. Elle ne permet donc pas d'établir le caractère consécutif ni le lien éventuel entre ces événements.

La part des grèves liées à l'emploi et aux conditions de travail reste quasi stable de 2015 à 2016 (-1 point pour l'emploi et aucune évolution pour les conditions de travail). Alors que leur fréquence était en hausse l'année précédente, les grèves liées au temps de travail baissent nettement, de 16 % des grèves en 2015 à 9 % en 2016, et retrouvent quasiment leur niveau antérieur.

Une conflictualité plus étendue et plus intense dans l'industrie

La fréquence et l'intensité de la conflictualité collective en entreprise et les revendications qui leur sont associées varient selon le secteur d'activité (graphique 2).

En 2016, 4,1 % des entreprises ont connu au moins une grève dans le secteur de l'industrie. Cette proportion a augmenté de 0,8 point par rapport à 2015 (tableau 2) et reste bien plus élevée que dans les autres secteurs. Le nombre de JINT pour 1 000 salariés augmente de 72 jours pour atteindre 189 jours en 2016 (graphique 2). De la même façon, le nombre de journées non travaillées pour 1 000 salariés dans les entreprises industrielles ayant connu au moins une grève est en nette hausse, passant de 345 jours en 2015 à 489 jours en 2016. Cette forte augmentation prolonge une intensification continue des conflits dans ce secteur depuis 2012.

De même que l'ensemble des entreprises ayant connu une grève en 2016, les entreprises industrielles évoquent plus souvent qu'en 2015 des motifs de mobilisation interprofessionnels ou propres à leur secteur : 51 % déclarent avoir connu des grèves pour des motifs externes à l'entreprise exclusivement, contre 37 % en 2015 (tableau 3).

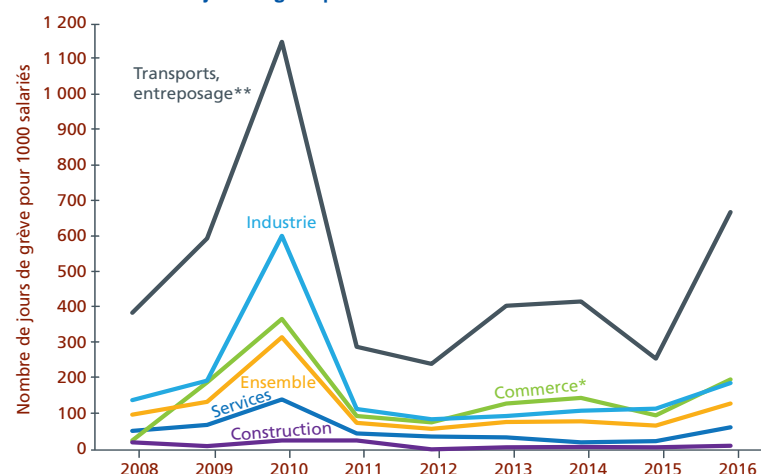
La part plus importante de revendications externes à l'entreprise se reflète dans la structure des motifs de grève indiqués lors de l'enquête. Les mobilisations contre la loi du 8 août 2016 sont citées comme motif de grève par 44 % des entreprises du secteur industriel concernées par des arrêts collectifs de travail. Les grèves à propos des rémunérations ont été moins fréquentes qu'en 2015 : 39 % des entreprises de l'industrie ayant connu une grève en 2016 signalent ce motif de mobilisation, soit 18 points de moins que l'année précédente (tableau 4).

La part d'entreprises de « fabrication de matériels de transport » concernées par des arrêts collectifs de travail est de 11,5 % en 2016. Dans l'industrie, cette activité demeure celle où les entreprises connaissent le plus de grèves (9 % en 2015 et 14 % en 2014) (tableau 1). L'intensité des grèves dans ces entreprises est également relativement importante par rapport à l'ensemble du secteur industriel, car le nombre de journées non travaillées pour fait de grève s'y élève à 249 pour 1000 salariés.

Près de 7 % des entreprises des « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » ont connu au moins une grève en 2016.

Graphique 2

Évolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés selon le secteur d'activité



* Le commerce comprend les entreprises du «commerce ; réparation d'automobiles et de motos», des «transports et entreposage» et de «l'hébergement et restauration».

** Les «transports et entreposage» sont également compris dans le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés du commerce.

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 189 jours pour 1 000 salariés en 2016.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) en France métropolitaine ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente alors que l'intensité des arrêts collectifs de travail dans ces entreprises a quasiment doublé, passant de 286 jours de grève pour 1000 salariés en 2015 à 511 jours en 2016. EDF a notamment connu d'importantes mobilisations contre la fermeture de centrales thermiques et de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques et l'annonce de suppressions de postes. Par ailleurs, les salariés d'EDF ont également pris part aux journées d'actions interprofessionnelles contre la loi du 8 août 2016, en limitant la production de certaines centrales nucléaires. Toujours dans le secteur énergétique, on peut également citer les mobilisations au sein de RTE (Réseau de transport d'électricité) contre l'ouverture du capital de l'entreprise.

Une augmentation sensible de la part des entreprises de services concernées par des arrêts collectifs du travail

En 2016, 1,8 % des entreprises du secteur des services ont connu au moins une grève, contre 1,2 % en 2015 (tableau 1). L'intensité des conflits dans le secteur des services a été particulièrement importante. Dans ce secteur, le nombre de JINT pour 1 000 salariés a plus que doublé et atteint 64 jours en 2016, contre 25 l'année précédente (tableau 2). De même, le nombre de JINT pour 1 000 salariés au sein des entreprises des services ayant connu au moins une grève est de 323 jours, soit une augmentation de 140 % par rapport à 2015.

70 % des entreprises de ce secteur ont connu, en 2016, des grèves exclusivement pour des motifs sectoriels ou interprofessionnels (tableau 3).

Tableau 4
Motifs des grèves selon le secteur d'activité

En %

| | | Principaux motifs internes ou externes | | | | |
|---|--|--|----------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| | | Les rémunérations | L'emploi | Les conditions de travail | Le temps de travail | Loi du 8 août 2016 |
| 2015 | Secteur d'activité | | | | | |
| | Industrie..... | 57 | 17 | 9 | 13 | |
| | Construction | NR | NR | NR | NR | |
| | Commerce*..... | 59 | 19 | 37 | 20 | |
| | Dont : transports et entreposage | 72 | 26 | 52 | 31 | |
| | Services | 44 | 16 | 20 | 15 | |
| | Ensemble 2015 | 53 | 17 | 18 | 16 | |
| Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)..... | 0,7 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | | |
| 2016 | Secteur d'activité | | | | | |
| | Industrie..... | 39 | 17 | 10 | 9 | 44 |
| | Construction | 39 | NR | NR | NR | NR |
| | Commerce*..... | 36 | 14 | 18 | 8 | 49 |
| | Dont : transports et entreposage | 27 | 13 | 24 | NR | 62 |
| | Services | 35 | 16 | 28 | 9 | 33 |
| | Ensemble 2016 | 37 | 16 | 18 | 9 | 41 |
| Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)..... | 0,6 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,7 | |

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

* Le commerce comprend les entreprises du «commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles», des «transports et entreposage» et de «l'hébergement et restauration».

Lecture : 39 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2016. Le total des motifs est supérieur à 100 %, car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) en France métropolitaine ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

De la même manière que pour l'ensemble des entreprises, les salariés des entreprises de services ont moins souvent fait grève pour des raisons internes à l'entreprise uniquement (22 % en 2016 contre 31 % en 2015).

Le secteur des services est le seul dont les entreprises déclarent autant les rémunérations que les mobilisations de la loi du 8 août 2016 comme motifs de grève, soit respectivement 35 % et 33 % des entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail en 2016 (tableau 4). Les revendications sur les rémunérations sont cependant moins citées qu'en 2015 (-9 points), ainsi que celles sur le temps de travail (-6 points). En revanche, les conditions de travail représentent un motif de grève plus fréquent qu'en 2015 (+8 points).

Au sein des services, les entreprises du secteur « activités financières et assurance » sont celles qui, en proportion, déclarent le plus souvent avoir connu au moins une grève (3,6 %). Le nombre de JINT pour 1000 salariés y est en augmentation par rapport à l'année précédente, passant de 33 à 47 jours.

Le secteur « enseignement, santé humaine et action sociale » a connu une hausse de la conflictualité collective: la proportion de ces entreprises ayant connu au moins une grève a été multipliée par deux (1,1 % en 2015 à 2,2 % en 2016), et le nombre de jours de grève pour 1000 salariés y augmente sensiblement, de 14 jours en 2015 à 39 jours en 2016.

Des conflits bien plus intenses dans le commerce

Dans le commerce (regroupant « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles », « transports et entreposage » et « hébergement et restauration »), la proportion d'entreprises ayant connu au moins une grève est de 0,8 % en 2016, soit une proportion strictement identique à celle de l'année précédente (tableau 1). Néanmoins, l'intensité de la conflictualité dans ce secteur s'est nettement accrue. Le nombre de JINT de ce secteur a doublé, passant de 98 jours pour 1000 salariés en 2015 à 199 jours en 2016 (tableau 2). De même, parmi les entreprises du commerce ayant connu au moins une grève, le nombre de JINT est en très forte hausse: 701 jours pour 1000 salariés en 2016, contre 358 jours en 2015.

Alors que la conflictualité collective dans le secteur du commerce concernait surtout des grèves pour motifs exclusivement internes en 2015, les grèves survenues dans ce secteur ont été davantage centrées sur des problématiques sectorielles ou interprofessionnelles en 2016: ainsi, dans 48 % de ces entreprises ayant connu des grèves, les salariés ont participé à des arrêts collectifs de travail pour des motifs externes exclusivement, 28 % des entreprises ne déclarant a contrario que des motifs internes (tableau 3). Ces proportions étaient respectivement de 25 % et 62 % en 2015.

Ce report des conflits sur des revendications externes à l'entreprise répond à la mobilisation des salariés de ce secteur contre la loi du 8 août 2016,

cité comme motif de grève par 49 % des entreprises du commerce ayant connu au moins un arrêt collectif de travail en 2016. Rémunérations, temps de travail, conditions de travail et emploi ont en revanche été moins cités par les entreprises comme motif de grève. En particulier, les rémunérations sont un motif cité par 36 % des entreprises du commerce ayant connu une grève, soit 23 points de moins que l'année précédente. De même, 18 % de ces entreprises ont mentionné les conditions de travail comme motif de grève, contre 37 % en 2015 (tableau 4).

Secteur des « transports et entreposage » : un nombre d'arrêts collectifs du travail stable mais des grèves plus intenses

Les entreprises du secteur « transports et entreposage » sont celles qui connaissent le plus fréquemment des arrêts collectifs de travail au sein du secteur du commerce: 2,9 % d'entre elles ont déclaré au moins une grève en 2016 (tableau 1), soit la même proportion qu'en 2015. En revanche, d'une année sur l'autre, le nombre de jours de grève pour 1000 salariés a plus que doublé en passant de 258 à 671 jours (tableau 2). Ce secteur s'est particulièrement mobilisé dans les mouvements sociaux contre la loi du 8 août 2016; 62 % des entreprises de ce secteur ayant connu une grève la citent comme motif de grève (tableau 4). Les principales mobilisations collectives dans les entreprises des transports en 2016 sont aussi marquées par une série de réformes et d'évolutions structurelles importantes du secteur engagées depuis plusieurs années. Par ailleurs, la thématique des rémunérations a bien moins souvent été l'objet de revendications dans les entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail (27 % en 2016 contre 72 % en 2015).

Plusieurs grèves et manifestations de cheminots ont notamment eu pour objectif de peser sur les négociations du nouveau cadre social ferroviaire: en vue de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs et de l'harmonisation de la réglementation du travail dans ce secteur, un décret socle a été promulgué, et les négociations d'une convention collective et d'un accord d'entreprise propre à la SNCF ont été ouvertes.

En 2016, la RATP a connu plusieurs grèves qui portaient généralement sur les négociations salariales et les conditions de travail des salariés. En dehors de la RATP, de nombreuses grèves dans les transports urbains ont mobilisé les salariés, notamment dans les villes de Nice, Rouen, Nancy, Dijon, Clermont-Ferrand, Marseille et Bordeaux. Elles ont concerné surtout les conditions de travail et des demandes de revalorisation salariale.

De même que les années précédentes, de nombreux conflits localisés ont eu lieu au sein de La Poste en 2016, à propos de divers motifs dont la délocalisation de centres postaux, les conditions de travail (notamment la réorganisation des ser-

vices et de la distribution), le manque d'effectifs. Au plan national, des négociations sur les conditions de travail dans la branche courrier ont été ouvertes en octobre entre la direction et les syndicats CGT FAPT, SUD-PTT, CFDT F3C, FO et Unsa-Postes. Ces négociations ont fait suite à la médiation de cas de souffrance au travail et de suicides. Fin 2016, plusieurs journées de mobilisation ont ainsi eu pour objectif de peser sur l'issue de ces négociations.

Chez Air France, plusieurs catégories de salariés se sont mobilisées au cours de l'année 2016. En dehors de la journée d'action du 26 janvier, les contrôleurs aériens ont été appelés à la grève en mars pour protester contre un accord réorganisant leur temps de travail. Les pilotes d'Air France ont été appelés à faire grève deux périodes de 4 jours au mois de juin, avec comme revendication principale de revoir la répartition des activités entre Air France et les autres filiales et partenaires du groupe Air France-KLM, et en particulier avec la compagnie KLM. Fin juillet, le personnel navigant était appelé à observer une grève d'une semaine pour contester la durée de l'accord d'entreprise sur les salaires les concernant.

Dans les transports maritimes, les salariés de différents ports se sont surtout mobilisés autour de la contestation de la loi du 8 août 2016, en particulier dans les ports de Marseille, Nantes Saint-Nazaire et du Havre. Le port de Marseille a notamment connu une grève de 25 jours en mai et juin sur les terminaux pétroliers. Le Havre a également connu d'importantes mobilisations, comme celle du 17 mai qui a donné lieu au blocage de l'accès de la zone industrielle et portuaire, et de la raffinerie de Normandie (Total).

Une conflictualité qui reste faible dans le secteur de la construction

Le secteur de la construction reste caractérisé par des grèves rares et peu intenses (tableau 1). Pourtant, ce secteur connaît en 2016 une légère hausse de conflictualité: 0,8 % des entreprises de 10 salariés et plus de ce secteur connaissent au moins une grève en 2016, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à 2015 (tableau 1), et le nombre de journées non travaillées pour 1000 salariés s'élève à 12 en 2016 contre 8 en 2015 (tableau 2). Ce secteur est essentiellement constitué de petites entreprises où les instances représentatives du personnel sont rares et peu syndiquées [3].

Des formes alternatives de conflit moins fréquentes

Si la grève est une des expressions les plus institutionnalisées de la conflictualité en entreprise, cette dernière peut se manifester sous d'autres formes: rassemblement, manifestation, pétition, occupation, boycott, recours aux prud'hommes, blocage d'accès, lettre ouverte, etc.

En 2016, 1,7 % des entreprises déclarent avoir connu au moins une forme de mobilisation collective alternative à la grève, 1,5 % au moins un rassemblement et/ou une manifestation et 1,2 % au moins une pétition. Ces proportions sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente (-0,4 point). Les pétitions et rassemblements et/ou manifestations ont été moins souvent cités qu'en 2015, ces deux proportions baissant chacune de 0,2 point. Il est difficile de mettre en relation cette légère diminution avec l'évolution des grèves, notamment parce que les arrêts collectifs de travail en 2016 étaient davantage centrés sur des revendications extérieures à l'entreprise mais également parce que la modalité sur l'occurrence d'un rassemblement et/ou d'une manifestation peut recouvrir aussi bien des journées de mobilisation interprofessionnelles ou nationales que des mobilisations plus locales.

Les différentes formes de conflictualité collective en entreprise ne sont pas exclusives les unes des autres. En effet, parmi les entreprises ayant connu au moins une grève, 15,3 % déclarent d'autres formes de mobilisation collective. Ces autres modes d'action peuvent être utilisés de façon complémentaire à la grève, mais leur recours peut aussi être privilégié à celui de la grève, lorsqu'ils sont considérés par les salariés comme moins contraignants et moins pénalisants.

De même que pour la grève, la part des entreprises ayant déclaré ces autres formes de mobilisation collective augmente avec la taille de l'entreprise et elle est plus élevée en présence de délégués syndicaux.

Cécile HIGOUNENC (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Ministère du Travail (DGT, Dares, DGEFP) (2018), *La négociation collective en 2017*, Bilans et rapports, La Documentation française.

[2] Daniel C. (2018), « La négociation collective d'entreprise en 2016. Stabilité des thèmes de négociation », Dares Résultats n° 058, décembre.

[3] Pignoni M.-T. (2016), « La syndicalisation en France. Des salariés deux fois plus syndiqués dans la fonction publique », *Dares Analyses* n° 025, mai.

[4] Insee (2015), « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre.

Encadré 1 – L'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise

Le champ de l'enquête

L'enquête annuelle sur le dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 par la Dares dans le cadre du dispositif d'enquêtes sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Le questionnaire est envoyé au printemps de l'année « n » et porte sur l'année civile « n-1 ». Les statistiques présentées ici sont issues de l'enquête réalisée en 2017 qui porte sur l'année 2016, compte tenu des délais requis par la collecte et l'exploitation d'une telle enquête.

Cette enquête porte sur un échantillon d'environ 15 000 entreprises, représentatif des 200 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) en France métropolitaine, qui emploient environ 12,5 millions de salariés (1). L'ensemble des entreprises du transport, de l'énergie et des télécommunications en font partie. Sont notamment incluses les entreprises du secteur public et les grandes entreprises nationales : EDF, Engie, SNCF, RATP, Orange et La Poste.

Une enquête centrée sur le niveau « entreprise »

L'enquête permet un suivi statistique annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Cette définition du périmètre de l'entreprise comme celui de l'unité légale diffère de la notion d'entreprise établie par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, selon laquelle l'entreprise est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». D'après cette dernière définition, une entreprise peut être composée de plusieurs unités légales alors que, dans l'enquête Acemo, une entreprise équivaut à une seule unité légale. Cette approche est retenue dans la mesure où les sources statistiques usuelles ne permettent pas d'identifier précisément les contours des entreprises au sens de la LME de 2008 (2) [4].

L'enquête Acemo portant sur le dialogue social en entreprise recense des informations sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de négociations collectives et la signature d'accords. En outre, elle mesure chaque année la part des entreprises ayant connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail par taille, secteur d'activité (NAF17) et branche professionnelle (Cris niveau 1). Enfin, elle permet de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève. Cet indicateur correspond à l'ensemble du temps de travail non effectué par des salariés impliqués dans des grèves et est exprimé en jours. Par exemple, dans une entreprise, si 60 salariés débrayent une demi-journée au cours d'une année donnée, le nombre de JINT à déclarer est de 30 (calcul : $60 \times 0,5 = 30$ JINT).

(1) Les résultats présentés ici proviennent de 9 580 réponses exploitables.

(2) Une première mise en œuvre de cette définition figure dans [4].

Encadré 2 – Les grèves dans les entreprises par branche professionnelle

En France, les statistiques économiques sur l'emploi et les salaires sont habituellement construites selon la nomenclature d'activités française (NAF) et souvent publiées et commentées selon la nomenclature économique agrégée, dont les regroupements visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production.

Élaborée par la Dares pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des « Conventions regroupées pour l'information statistique » (Cris) est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau Cris 1 – le moins détaillé – comprend 25 postes ; le niveau Cris 2 en comprend 64, et le niveau Cris 3 – le plus détaillé – en comporte 135. Les Cris sont mises à jour chaque année pour tenir compte des textes conventionnels nouvellement créés ou des textes « archivés ». Les Cris sont un outil d'analyse à finalité exclusivement statistique, elles n'ont aucune valeur juridique.

En complément du tableau 1 qui représente le pourcentage d'entreprises ayant connu une grève en fonction de leur activité, le tableau suivant présente la même information, par branche professionnelle définie selon les Cris.

Tableau A
Les grèves dans les entreprises par branche professionnelle

| Branches professionnelles (rattachement principal des entreprises, Cris niveau 1) | Proportion d'entreprises ayant connu une grève en 2015 | | Proportion d'entreprises ayant connu une grève en 2016 | |
|---|---|--|---|--|
| | Ensemble | Entreprises de 200 salariés et plus | Ensemble | Entreprises de 200 salariés et plus |
| ENSEMBLE | 1,3 | 18,5 | 1,7 | 20,9 |
| Métallurgie et sidérurgie..... | 3,9 | 33,0 | 4,1 | 31,2 |
| Bâtiment et travaux publics..... | 0,4 | 14,6 | 1,0 | 17,6 |
| Chimie et pharmacie..... | 1,7 | 22,0 | 3,1 | 21,6 |
| Plastiques, caoutchouc et combustibles..... | 4,4 | 23,9 | 5,7 | 36,0 |
| Verre et matériaux de construction..... | NR | NR | 2,5 | 33,2 |
| Bois et dérivés..... | NR | NR | NR | NR |
| Habillement, cuir, textile..... | NR | NR | NR | NR |
| Culture et communication..... | 1,3 | 21,6 | 2,0 | 33,0 |
| Agroalimentaire..... | 0,8 | 14,9 | 0,9 | 17,2 |
| Commerce de gros et import-export..... | NR | NR | NR | NR |
| Commerce principalement alimentaire..... | 0,8 | 6,7 | NR | NR |
| Commerce de détail principalement non alimentaire..... | NR | NR | NR | NR |
| Services de l'automobile et des matériels roulants..... | NR | NR | NR | NR |
| Hôtellerie, restauration et tourisme..... | NR | NR | NR | NR |
| Transport (hors statuts)..... | 2,3 | 22,2 | 2,0 | 25,7 |
| Secteur sanitaire et social..... | 2,1 | 25,5 | 3,9 | 24,5 |
| Banques, établissements financiers et assurances..... | 4,1 | 21,6 | 4,3 | 22,1 |
| Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment..... | NR | NR | NR | NR |
| Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises.. | 0,8 | 8,6 | 1,4 | 15,8 |
| Professions juridiques et comptables..... | NR | NR | NR | NR |
| Nettoyage, manutention, récupération et sécurité..... | 1,5 | 7,9 | 2,6 | 18,9 |
| Branches non agricoles diverses..... | NR | NR | NR | NR |
| Branches agricoles (1)..... | NR | NR | 1,7 | 15,6 |
| Secteurs sous statuts..... | 20,3 | 59,5 | 9,0 | 52,3 |
| Hors conventions de branches ou statuts..... | 2,4 | 22,5 | NR | NR |

NR : résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates et déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise de la proportion d'entreprises ayant négocié ou connu une grève.

(1) L'essentiel des entreprises rattachées aux branches agricoles sont hors du champ de l'enquête (secteur marchand hors agriculture). De ce fait, il n'est pas pertinent de caractériser la négociation d'entreprise dans ces branches à partir de l'enquête.

« Lecture : 4,1 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) dont la convention collective principale relève des branches professionnelles « métallurgie et sidérurgie » ont déclaré au moins une grève en 2016. »

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture) en France métropolitaine ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

DARES RÉSULTATS

est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**
Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**
Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Hadrien Baer, Thomas Cayet**
Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares :
(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel

